ÉLECTIONS 2017

Candidatures au Conseil d'administration de l'Ordre

À l'occasion des élections générales au Conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs du Québec, quatorze (14) membres briguent les suffrages des électeurs des régions de Montréal, de Québec, et de la Mauricie—Bois-Francs—Centre-du-Québec. Vous pouvez consulter les curriculum vitæ, photos et textes de présentation des candidats sur le site www.electionsoig.ca.

Vous trouverez ci-après le nom de chacun des candidats, ainsi qu'une description de la procédure de vote.

Candidats aux postes en élections :

Région électorale de Montréal (3 postes à pourvoir) :

- · Khalid Boudribila, inq.
- · Jean-Michaël Breton, ing.
- · Luc Couture, ing.
- · Zaki Ghavitian, ing.
- · Carole Lamothe, ing.
- · Guy-Michel Lanthier, ing.
- · Maxence Lenoir, ing. jr
- · Alexandre Marcoux, ing.
- · Jean-Marc Pelletier, ing.

Région électorale de Québec (1 poste à pourvoir) :

- · Sylvie Girard, ing.
- Nicolas Turgeon, ing.

Région électorale de Mauricie-Bois-Francs-Centre-du-Québec (1 poste à pourvoir) :

- · Maxime Belletête, ing.
- · Paul Greth, ing.
- · Pierre-Yves Pettigrew-Blanchet, ing.

Finalement, dans la région de Saguenay-Lac-Saint-Jean, le Secrétariat de l'Ordre n'a reçu aucune candidature pour le poste d'administrateur en élections. Conformément à l'article 77 du Code des professions, ce poste sera donc comblé par cooptation.

Procédure pour voter :

Les membres personnellement domiciliés dans les régions en élections et inscrits au tableau de l'Ordre en date du 11 avril 2017 seront appelés à voter en ligne, entre le 5 et le 26 mai 2017.

Pour vous prévaloir de votre droit de vote, vous devrez suivre la procédure suivante :

- 1. Accéder à l'adresse suivante : www.electionsoiq.ca, sur laquelle vous pourrez notamment prendre connaissance des candidatures soumises dans chaque région;
- 2. Cliquer sur le bouton « JE VOTE », qui sera actif à compter de l'ouverture du scrutin, soit le 5 mai 2017 à 16 h.
- 3. Il vous sera alors demandé de vous identifier à l'aide de votre numéro de membre et du mot de passe que vous utilisez pour accéder à votre portail. L'ensemble du processus de vote demeure anonyme.
- 4. Vous serez redirigé vers la plateforme externe de votation où vous aurez accès à votre bulletin de vote.
- 5. Il vous suffira de cocher la case à gauche du (ou des) candidat(s) de votre choix et de soumettre votre bulletin de vote. Veuillez prendre note qu'il est possible de soumettre un vote blanc en soumettant votre bulletin sans choisir de candidat.

Veuillez prendre note qu'une fois votre bulletin soumis, votre vote sera enregistré et vous ne pourrez plus accéder à la plateforme de votation.

La Secrétaire adjointe,

J. Diguette

Me Emmanuelle Duquette, avocate